

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat adopte une stratégie globale de lutte contre la consommation et le trafic de drogues

Le Conseil d'Etat met en œuvre une nouvelle politique publique ambitieuse et fédératrice en matière de lutte contre le « deal de rue » et la consommation de drogues. Après deux ans de travaux, il présente un plan d'action qui intègre des mesures visant à agir sur la prévention et la réduction des risques, tout en renforçant le volet répressif. Ce plan d'action pluridisciplinaire s'intègre dans la politique des quatre piliers de la Confédération. Avec cette stratégie, le Conseil d'Etat répond également à plusieurs interventions parlementaires.

Depuis plus de 10 ans, diverses actions dissuasives ont été mises en œuvre (opération STRADA, opérations policières d'envergure dans certaines communes, etc.) pour lutter contre le « deal de rue ». Si elles ont abouti à des effets positifs, notamment une meilleure connaissance des marchés et des pratiques des trafiquants, il est nécessaire aujourd'hui de coordonner le volet répressif avec les composantes préventive et sociosanitaire.

En effet, fort du constat qu'il est illusoire d'espérer une diminution accrue de l'offre si l'on ne parvient pas à agir sur la demande, la volonté affichée des départements concernés (DES, DSAS, DFJC) est de cibler davantage les consommateurs. Afin d'instaurer une réelle politique publique en matière de lutte contre le « deal de rue » dans le canton, un groupe de travail pluridisciplinaire a travaillé durant deux ans sur la réponse à apporter à ce phénomène complexe.

Ainsi, le Canton mise sur une action coordonnée qui implique tous les acteurs sociosanitaires et sécuritaires. Se basant sur la politique dite des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques, répression), il propose un plan d'action comprenant de nombreuses mesures (cf. tableau annexé). Parmi elles figurent notamment la création d'un dispositif de monitoring du marché des stupéfiants, le renforcement de la prévention en milieu scolaire, la création d'une plateforme cantonale permettant de repérer les jeunes en situation de vulnérabilité, une collaboration renforcée entre Police cantonale et Office du Médecin Cantonal, ou encore le renforcement des effectifs de la Division flagrant délit de la Police cantonale.

L'expérimentation en phase pilote de l'appareil « NIRLAB » développé par l'Ecole des

sciences criminelles devra aussi permettre d'augmenter significativement le nombre d'analyses des produits stupéfiants à des fins à la fois préventive (dangerosité des produits) et policière (remontée des filières).

La mise en œuvre de ce plan d'action, déployé sur cinq ans (2022-2026), fera l'objet d'un monitoring régulier en coordination entre les départements et services concernés pour en évaluer l'efficacité et l'adapter en fonction des données récoltées et partagées. Avec cette nouvelle stratégie, le Conseil d'Etat met en place une politique publique globale et coordonnée destinée à répondre à une problématique de santé publique qu'est l'addiction à des produits stupéfiants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 septembre 2021

RENSEIGNEMENTS

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat,

[021 316 41 51](tel:0213164151)

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat,

[021 316 50 04](tel:0213165004)

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 30](tel:0213163030)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Présentation](#)

[EMPL et réponses aux interventions parlementaires](#)

[Tableau des principales mesures du plan d'action](#)